ÉCOLE LIBRE
DES
SCIENCES POLITIQUES

27, RUE SAINT-GUILLAUME, A PARIS

DIX-SEPTIÈME ANNÉE (1887-1888)

LES COURS OUVRIRONT LE LUNDI 14 NOVEMBRE 1887

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. **E. ANDRÉ**, PRÉSIDENT DU CONSEIL ; **HÉLY D'OISSEL**, VICE-PRÉSIDENT ; **E. BOUTMY**, de l'Institut, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE ; **Alfred ANDRÉ**, régent de la Banque de France ; **E. BEAUSSIRE**, de l'Institut ; **P. BETHMONT**, premier président de la Cour des Comptes ; **Adolphe d'EICHTHAL** ; **Albert HUBNER** ; comte **L. de SÉGUR** ; **Jacques SIEGFRIED**, banquier à Paris ; **H. TAINE**, de l'Académie française ; **C. de VARIGNY**.

COMMISSAIRE : M. **E. MULLER**, ancien Président de la Société des ingénieurs civils.

ENSEIGNEMENT

I. — DIRECTEUR

M. Émile BOUTMY, membre de l'Institut, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique.

II. — COMITÉ DE PERFECTIONNEMENT

MM. **AUCOC**, de l'Institut; **BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE**, de l'Institut, sénateur, ancien ministre; **Ch. BAUDIN**, ancien ministre plénipotentiaire; **CARNOT**, de l'Institut, sénateur, ancien ministre; **FLOURENS**, ministre des Affaires Étrangères, professeur honoraire de l'École; **GLASSON**, de l'Institut, professeur à la Faculté de Droit, professeur honoraire de l'École; **S. GOLDSCHMIDT**, fondateur d'une chaire d'Économie politique à l'École; **JANET**, de l'Institut, professeur honoraire de l'École; **P. LEROY-BEAULIEU**, de l'Institut; **G. PICOT**, de l'Institut; **Léon SAY**, de l'Académie française, sénateur, ancien ministre; **DE VIEL-CASTEL**, de l'Académie française.

III. — CORPS ENSEIGNANT

MM. **LEVASSEUR**, de l'Institut.
Albert SOREL.
H. GAIDOZ, directeur à l'École des Hautes Études.
LYON-CAEN, professeur à la Faculté de Droit.
RENAULT, professeur à la Faculté de Droit.
FUNCK-BRENTANO.
PIGEONNEAU, professeur suppléant à la Faculté des Lettres.
Ph. DE FERRARY, professeur au Collège Chaptal.
E. BOUTMY, de l'Institut, directeur de l'École.
Alexandre RIBOT, membre de la Chambre des députés.
Francis CHARMES, directeur des Affaires politiques et du Contentieux au Ministère des Affaires étrangères.
Jules DIETZ.
André LEBON, chef de cabinet du président du Sénat.
J. FLACH, professeur au Collège de France.
DUNOYER, ancien conseiller d'État.
CHEYSSON, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, professeur d'économie politique à l'École des Mines.
DE FOVILLE, chef du bureau de statistique au Ministère des Finances, professeur au Conservatoire des Arts et Métiers.
Aug. ARNAUNÉ, sous-chef au cabinet du Ministre des Finances.
Clément JUGLAR.

MM. **Léon SAY**, de l'Académie française, sénateur, ancien ministre.
René STOURM, ancien inspecteur des Finances et administrateur des Contributions indirectes.
LE VAVASSEUR DE PRÉCOURT, maître des requêtes au Conseil d'État, commissaire du Gouvernement.
Gabriel ALIX.
Anatole LEROY-BEAULIEU, de l'Institut.
Albert VANDAL.
Paul LEROY-BEAULIEU, de l'Institut, professeur au Collège de France.
SILVESTRE, ancien chef de la Justice indigène en Cochinchine.
Henri CORDIER, chargé de cours à l'École des langues orientales.
Paul PELET.
WILHELM, secrétaire du Comité du Contentieux de la Marine et des Colonies.
COLMET-DAAGE, conseiller-maître à la Cour des Comptes.
MACHART, inspecteur des Finances, commissaire général des Chemins de fer.
RŒDERER, inspecteur des Finances.
LESER, professeur à l'École des Ponts et Chaussées.
MOTHERÉ, professeur au Lycée Charlemagne.
Louis LEGER, professeur au Collège de France.

M. C. GUÉRIE, secrétaire. — **M. L. POINSARD**, bibliothécaire.

ANNÉE 1887-1888

TABLEAU DES COURS DU 14 NOVEMBRE 1887 AU 5 JUIN 1888

ORGANISATION ET PRATIQUE ADMINISTRATIVES EN FRANCE ET DANS LES PAYS ÉTRANGERS

M. LE VAVASSEUR DE PRÉCOURT, maître des requêtes au Conseil d'État, commissaire du Gouvernement.

ORGANISATION DES POUVOIRS PUBLICS EN FRANCE.

(*Une leçon par semaine.*)

I. — *Organisation départementale.* — Divisions administratives de la France avant 1789 : Intendants; assemblées provinciales: formation des départements. — Conseil général et Commission départementale (élection, délibérations, voies de recours). — Préfet, Conseil de Préfecture, Conseil départemental de l'instruction publique. — Arrondissement et canton.
II. — *Organisation communale* — Origine historique des communes, développement des franchises communales. — Maire, considéré comme agent du pouvoir central et comme chef de l'administration communale. — Conseil municipal. — Responsabilité des communes. — Sections de communes.— Comparaison avec les pays étrangers.

M. GABRIEL ALIX.

MATIÈRES ADMINISTRATIVES.

(*Deux leçons par semaine.*)

I. — *Introduction historique.*
II. — *Principe de la séparation des pouvoirs et ses conséquences.*
III. — *Intérêts généraux :* Ressources publiques. — Impôts directs et impôts indirects. — Dépenses publiques, dette, pensions.
Budget. — Contrôle des deniers publics. — Cour des comptes.
Marchés passés au nom de l'État. —Travaux publics.— Expropriation et dommages causés par les travaux publics.
Législation des mines.
De l'Etat considéré comme personne morale. — Domaine national; bois et forêts. — Etat créancier, Etat débiteur.
IV. — *Services publics :* Domaine public, sa délimitation. — Voies de communication; routes, cours d'eau, chemins de fer, tramways.
Instruction publique. — Cultes.
Le professeur insistera sur l'œuvre administrative de l'Assemblée constituante en 1789.

FINANCES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

M. RENÉ STOURM, ancien Inspecteur des Finances et Administrateur des Contributions indirectes.

(*Une leçon par semaine.*)

LE BUDGET.

I. — *Introduction.* Origines et développements du système budgétaire actuel en Angleterre, en Allemagne, aux Etats-Unis et en France.
II. — Préparation des budgets. — Leur forme et leurs divisions. — Discussion et vote. — Crédits supplémentaires et virements. — Exécution du budget. — Organisation financière. — Contrôle. — Loi de règlement.
III. — Les finances de la France par périodes. — Situation financière des principaux pays.
IV. — Montant des diverses dépenses publiques : dette, pensions, guerre, instruction publique, travaux publics, etc.

REVENUS PUBLICS (1re partie).

Théorie de l'impôt. — L'impôt unique. — L'impôt progressif. — L'impôt sur le capital et sur le revenu. — Revenus domaniaux : l'Etat propriétaire, l'Etat industriel.

M. MACHART, Inspecteur des Finances, Commissaire général des Chemins de fer.

(*Une conférence par semaine.*)

Étude détaillée et pratique sur l'administration financière en France. — Comptabilité de l'Etat. — Comptabilité départementale et communale. — Analyse du décret du 31 mai 1862.

M. RŒDERER, Inspecteur des Finances.

(*Une conférence par semaine.*)

Législation des impôts et organisation des régies financières. — Attributions des agents de chaque administration.
Nota. — Il sera fait en outre une conférence d'interrogation pour les candidats à l'Inspection.

M. COLMET-DAAGE, conseiller-maître à la Cour des comptes.

(*Deux conférences par semaine.*)

Examen théorique et pratique du décret du 31 mai 1862, au point de vue du contrôle de la Cour des comptes. — Budget général de l'Etat; contrôle judiciaire. — Etablissements de bienfaisance et comptabilités spéciales. — Comptabilité-matières.

HISTOIRE PARLEMENTAIRE ET LÉGISLATIVE DE LA FRANCE DE 1789 A 1875.

(*Une leçon par semaine.*)

PREMIÈRE PARTIE (1789-1830).

M. JULES DIETZ.

Les Assemblées de la Révolution. — Luttes des partis. — Organisation du travail parlementaire et législatif dans les Assemblées révolutionnaires, sous le Consulat et l'Empire. — Œuvres des grands comités. — Exposé des principales réformes. — Abolition de la féodalité. — Les lois civiles de la Convention et le Code civil. — Le Code des délits et des peines de l'an IV, et le Code pénal. — La Constitution civile du clergé et le Concordat. — L'Université. — La première Restauration et les Cent Jours. — La Chambre introuvable : Lois de réaction. — Le cabinet Richelieu. — Ordonnance du 5 septembre, MM. Decazes et de Serre. — Lois sur les élections, la presse, l'armée, etc. — Le second cabinet Richelieu. — M. de Villèle. — Lois du sacrilège, du droit d'aînesse, de justice et d'amour, etc. — M. de Martignac. — M. de Polignac et les ordonnances.

DEUXIÈME PARTIE (1830-1875).

M. ANDRÉ LEBON, chef de cabinet du président du Sénat.

Monarchie de Juillet. — Remaniement des lois sur les élections, l'organisation locale, l'armée, l'instruction publique, revision du Code pénal, etc. Succession des cabinets ; Révolution de 1848. — Décrets-lois du gouvernement provisoire. — La Constituante, la Législative. — Lois sur la presse, les clubs, les élections, l'enseignement. — Loi du 31 mai 1850. — Coup d'État du 2 décembre 1851. — La Constitution de 1852 et la période dictatoriale. — L'Empire. — Mouvement législatif et économique jusqu'en 1860. — Les Cinq ; les réformes de 1860 et 1861 ; progrès des idées libérales. — Le 19 janvier 1867 ; lois sur les réunions et sur la presse. — Le cabinet Ollivier ; le plébiscite et la constitution de 1870. — Révolution du 4 septembre. — La Défense Nationale, le gouvernement de M. Thiers, l'évacuation du territoire. — Le 24 mai 1873. — La liberté de l'enseignement supérieur. — La Constitution de 1875.

HISTOIRE CONSTITUTIONNELLE DE L'EUROPE DEPUIS 1789

(*Une leçon par semaine.*)

PREMIÈRE PARTIE.

M. BOUTMY, membre de l'Institut.

I. — *Angleterre.* — Sources du droit constitutionnel. — L'aristocratie : sa base dans la propriété foncière ; son rôle dans l'administration locale. — La Chambre des lords ; son avenir. — Les classes moyennes et inférieures, leur développement. — Le corps électoral en 1832, en 1867 et en 1885. — La Chambre des communes, considérée : 1° comme organe législatif; 2° comme base de gouvernement. — Rapports des deux Chambres. — Le gouvernement ; les ministres ; leurs rapports avec les Chambres et la Couronne. Organisation et marche des grands services publics. — Le cabinet. — La royauté.
II. — *États-Unis.* — La Constitution ; antécédents historiques. — Le pouvoir exécutif. — Élection du président ; ses attributions. — Les ministres hors des Chambres. — Le Congrès : Sénat ; ses attributions exécutives. Chambre des représentants. — Rapports des deux Chambres. — Pouvoir judiciaire ; sa fonction politique. — Constitutions des États particuliers ; leurs rapports avec le pouvoir fédéral.
III. — *France.* — Les constitutions françaises de 1791 à 1875 : esquisse historique. — Revue des grandes questions constitutionnelles : les deux Chambres ; leurs attributions. — Rapports avec l'Exécutif. — Responsabilité ministérielle. — Revisions constitutionnelles, etc.

HISTOIRE DIPLOMATIQUE DE L'EUROPE DEPUIS 1789.

M. ALBERT SOREL.

(*Une leçon par semaine.*)

DEUXIÈME ANNÉE (1818-1878).

1. — L'Europe en 1818, les Congrès, indépendance de la Grèce.
3. — Révolution en 1830, indépendance de la Belgique.
4. — L'Europe et la monarchie de Juillet.
5. — Les révolutions en 1848.
6. — Le second Empire. — La guerre en Crimée.
7. — Formation de l'unité de l'Italie.
8. — Formation de l'unité de l'Allemagne.
9. — La guerre franco-allemande. — Le Congrès de Berlin.

M. ALBERT SOREL.

(*Une conférence par semaine.*)

Organisation des services diplomatiques. — Procédure d'une négociation. — Caractère des principales cours et des cabinets de l'Europe. — Etude des sources et critique des textes.
Exercices pratiques : Historique d'une négociation. — Note sur l'état d'une question à une époque donnée, etc.

M. ANATOLE LEROY-BEAULIEU, de l'Institut (20 *leçons*).

HISTOIRE POLITIQUE DES PRINCIPAUX ÉTATS D'EUROPE PENDANT LES DOUZE DERNIÈRES ANNÉES.

I. — *Europe orientale.* — Russie. — Turquie et Etats danubiens. — Question égyptienne.
II. — *Europe centrale et méridionale.* — Autriche-Hongrie. — Allemagne. — Italie et Saint-Siège. — Espagne. — Belgique.
III. — *Grande-Bretagne.* — Politique coloniale des diverses puissances.

M. ALBERT VANDAL (18 *leçons*).

AFFAIRES D'ORIENT.

Origines de la question d'Orient contemporaine.
Emancipation de la Grèce. Méhémet-Ali et la crise égyptienne. Guerre de Crimée.
Exécution et revision du traité de Paris.
Guerre russo-turque de 1877 et congrès de Berlin. Questions relatives à l'exécution du traité de Berlin.
Affaires de Tunisie, d'Égypte et de Bulgarie.

HISTOIRE DIPLOMATIQUE DE L'EUROPE DE 1648 à 1789

M. PIGEONNEAU, professeur suppléant à la Faculté des lettres de Paris.

(*Une leçon par semaine.*)

I. — *L'Europe au commencement du* XVIIe *siècle.* — La maison de France et la maison d'Autriche. — Catholiques et protestants. — Richelieu et Mazarin. — Congrès de Westphalie. — Paix des Pyrénées.
II. — *L'Europe en* 1661. — Politique de Louis XIV. — Les trois coalitions européennes. — Traités d'Utrecht.
III. — *L'Europe au commencement du* XVIIIe *siècle.* — Le cardinal Fleury. — La succession d'Autriche. — La guerre de Sept ans. — Paix de Paris. — Suprématie maritime de l'Angleterre.
IV. — *L'Europe et ses colonies en* 1763. — Choiseul. — Annexion de la Lorraine et de la Corse. — Les partages de la Pologne. — Indépendance des Etats-Unis. La ligue des neutres.

M. DE FERRARY.

(*Une conférence par semaine.*)

Analyse des principaux traités de 1648 à 1789. — Recueils et ouvrages à consulter.

DROIT DES GENS

M. FUNCK-BRENTANO.

(*Une leçon par semaine.*)

1. — Principes du droit des gens moderne. — Ses origines historiques.
2. — Le droit des gens public pendant la paix.
3. — Le droit des gens public pendant la guerre.
4. — Le droit des neutres.
5. — Droit et jurisprudence maritimes.

DROIT INTERNATIONAL

M. RENAULT, professeur à la Faculté de droit.

(*Une conférence par semaine.*)

Des consulats. — Services administratifs ayant reçu une organisation internationale (chemins de fer, postes, télégraphes, poids et mesures).— De l'usage de la mer et des fleuves. — De la propriété littéraire, artistique et industrielle
5 *conférences complémentaires seront faites pour la section coloniale* (nationalité; condition des étrangers, spécialement dans l'extrême Orient; application du droit pénal; extradition; du territoire et de sa délimitation).

LÉGISLATION COMMERCIALE ET MARITIME COMPARÉE

M. LYON-CAEN, professeur à la Faculté de droit.

(*Une leçon par semaine.*)

Histoire du droit commercial terrestre et maritime. — Ses sources actuelles dans les principaux Etats de l'Europe et de l'Amérique. — Tentatives d'unification internationale du droit commercial, leurs résultats. — Notions générales sur les commerçants et les actes de commerce.
Des juridictions commerciales. — De leur organisation dans les principaux pays.
Des sociétés de commerce et spécialement du régime des sociétés par actions en France, en Italie, en Belgique, en Allemagne (loi de 1884) et en Angleterre. — Condition légale des sociétés par actions en dehors de leur pays d'origine (Sociétés étrangères).
Des effets de commerce (lettres de change, billets à ordre, chèques) dans les mêmes pays.
Notions générales sur les faillites, notamment d'après la loi allemande de 1877 et la loi anglaise de 1883.
Droit maritime. — Des navires. De leur nationalité. De leur transmission. De la responsabilité des propriétaires de navires. — Du crédit maritime. Du prêt à la grosse et de l'hypothèque maritime. — Des avaries et de leur règlement. Règles d'York et d'Anvers. — Des assurances maritimes. — Rapports des consuls avec la marine marchande.

ÉCONOMIE POLITIQUE

(Chaire S. H. GOLDSCHMIDT.)

M. DUNOYER, ancien conseiller d'État.

(*Une leçon par semaine.*)

1. — Premiers rudiments des doctrines économiques au XVIIIe siècle. — Les Physiocrates. — Turgot. — Les doctrines économiques et la Révolution française.
2. — Progrès et constitution des doctrines économiques. — Adam Smith, théorie de la division du travail; J.-B. Say, théorie des débouchés; Ricardo, théorie de la rente; Malthus,

théorie des lois de la population; Charles Dunoyer, théorie de l'ordre progressif des phases économiques; doctrine des produits immatériels.

3. — Application des doctrines économiques. — Cobden et la Ligue. — La réforme économique en Angleterre. — Bastiat. — Les traités de commerce.

4. — Contradictions. — Sismondi. — Carey. — Protectionnistes. — Socialistes.

5. — Philosophie de l'économie politique. — Les définitions et les théorèmes en économie politique.

DROIT ANNAMITE

M. Silvestre, ancien chef de la Justice indigène en Cochinchine.

(*Deux leçons par semaine.*)

(*Le cours aura lieu pendant le second semestre à partir du* 1er *mars* 1888.)

DEUXIÈME ANNÉE.

Droit annamite : Suite des lois civiles : des biens, des obligations. — Lois criminelles : crimes et délits contre le souverain et l'État, contre les personnes, les biens. — Juridictions civile et criminelle. — Procédure. — Lois militaires.

Administration. — Divisions administratives : région, province, préfecture, sous-préfecture, canton, commune. — Impôts. — Commerce et industrie. — Travaux publics. — Armée. — Administration comparée.

LÉGISLATION COLONIALE

M. Wilhelm, secrétaire du contentieux de la Marine et des Colonies.

(*Une conférence par semaine.*)

Spécialité de la législation coloniale; utilité de la connaître.

Régimes politique et administratif des colonies aux diverses époques.

Régimes législatif et judiciaire des colonies. — Quel est le législateur colonial? — Organisation judiciaire.

Matières diverses. — Domaine. — Mines. — Nationalité. — Régime financier (comptabilité publique, impôts, établissements de crédit). — Régime économique (monopole, pacte colonial, état actuel, industrie sucrière, main-d'œuvre). — Cultes. — Instruction publique. — Applications spéciales aux colonies asiatiques.

Utilité militaire et économique d'une expansion coloniale.

LA MONNAIE, LE CRÉDIT ET LE CHANGE

M. Arnauné, sous-chef au cabinet du Ministre des Finances.

(*Une conférence par semaine.*)

Mécanisme de l'échange. — Circulation au comptant, crédit.

La monnaie et les métaux précieux. — Principaux systèmes monétaires. — Dépréciation de l'argent. — Question de l'enchérissement de l'or.

Le crédit et le change. — Le billet de banque (réglementation des émissions, banques coloniales). — Les chèques. — Les Clearing-Houses. — Le change (créances internationales cours des changes étrangers, relations des colonies avec la métropole).

GÉOGRAPHIE COLONIALE

M. Paul Pelet.

(*Une conférence par semaine.*)

Indo-Chine, Madagascar, Congo, Sénégal.

Géographie physique. — Ethnographie.

Production et procédés agricoles, industriels, miniers.

Voies de communication. — Commerce. — Marchés avoisinants.

COURS COMPLÉMENTAIRE

LA FRANCE DANS L'AFRIQUE DU NORD

M. Louis Vignon, Consul de France, chef de cabinet du Président du Conseil, Ministre des Finances.

(*Une conférence par semaine.*)

Étude économique, financière et administrative de l'Algérie et de la Tunisie.

Étude spéciale de la « question religieuse » et de la « question indigène » dans nos possessions africaines.

COURS DE LANGUES

Allemand : M. Leser, professeur à l'École des Ponts et Chaussées.

Anglais : M. Motheré, professeur au lycée Charlemagne.

Russe : M. Louis Leger, professeur au Collège de France.

DIVISIONS DE L'ENSEIGNEMENT

Deux années : 1887-88 — 1888-89

SECTION ADMINISTRATIVE

MATIÈRES OBLIGATOIRES

Organisation administrative comparée. (**Le Vavasseur de Précourt.**) . . . 2 années.
Matières administratives. (**Alix.**) . . . 2 —
Système financier des principaux États. (**Stourm.**) . . . 1 —
Des revenus publics et des impôts. (**Stourm.**) . . . 1 —
Économie politique. (**Dunoyer. — Cheysson.**) . . . 2 —
Statistique; commerce extérieur et législation douanière. (**Levasseur. — De Foville.**) . . . 1 —
Droit constitutionnel de la France, de l'Angleterre et des États-Unis. (**Boutmy**) . . . 1 —
Constitutions de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie, de la Belgique, de la Suisse et de l'Italie. (**André Lebon.**) . . . 1 année.
Histoire parlementaire et législative de la France depuis 1789 jusqu'en 1875. (**Dietz.— André Lebon.**) . . . 1 —
Anglais ou Allemand.

MATIÈRES FACULTATIVES

Droit international conventionnel. (**Renault.**) — Législation civile comparée. (**Flach.**) — Législation commerciale et maritime comparée. (**Lyon-Caen.**) — Législation coloniale française. (**Wilhelm.**)

SECTION DIPLOMATIQUE

MATIÈRES OBLIGATOIRES

Géographie et Ethnographie. (**Gaidoz.**) . . . 1 année.
Histoire diplomatique de 1789 à nos jours. (**Sorel.**) . . . 2 —
Tableau de l'Europe contemporaine. (**A. Leroy-Beaulieu**) et Affaires d'Orient. (**Vandal.**). *Ensemble* . . . 1 —
Histoire diplomatique de 1648 à 1789. (**Pigeonneau. — De Ferrary.**) . . . 1 —
Géographie économique. (**Pigeonneau.**) — Commerce extérieur et législation douanière. (**De Foville.**) . . . 1 —
Droit des gens. (**Funck-Brentano.**) . . . 2 —
Droit international conventionnel. (**Renault.**) . . . 2 années.
Législation commerciale et maritime comparée. (**Lyon-Caen.**) . . . 1 —
Anglais ou Allemand.

MATIÈRES FACULTATIVES

Droit constitutionnel. (**Boutmy. — A. Lebon.**) — Économie politique. (**Dunoyer. — Cheysson.**) — Organisation administrative comparée. (**Le Vavasseur de Précourt.**) — Législation civile comparée. (**Flach.**) — Histoire de la formation des principaux Etats de l'Europe au moyen âge. (**De Ferrary.**) — Histoire des rapports des Etats occidentaux avec l'Extrême-Orient. (**H. Cordier.**) — Géographie coloniale. (**P. Pelet.**) — Langue russe.

SECTION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

MATIÈRES OBLIGATOIRES

Économie politique. (**Dunoyer. — Cheysson.**) . . . 2 années.
Système financier des principaux États. (**Stourm.**) . . . 1 —
Des revenus publics et des impôts. (**Stourm.**) . . . 1 —
Statistique; commerce extérieur et législation douanière. (**Levasseur. — De Foville.**) . . . 1 —
Géographie économique. (**Pigeonneau.**) . . . 1 —
Organisation administrative comparée. (**Le Vavasseur de Précourt.**) . . . 2 —
Matières administratives. (**Alix.**) . . . 2 —
Législation commerciale et maritime comparée. (**Lyon-Caen.**) . . . 1 année.
Droit international conventionnel (conférence). (**Renault.**) . . . 1 —
Anglais ou Allemand.

MATIÈRES FACULTATIVES

Législation civile comparée. (**Flach.**) — Conférence pour la préparation à l'Inspection des Finances (**Machart. — Rœderer**), ou à la Cour des Comptes. (**Colmet-Daage.**) — Géographie coloniale. (**Paul Pelet.**) — Monnaie, crédit et change. (**Arnauné.**)

SECTION COLONIALE

MATIÈRES OBLIGATOIRES

Organisation du pouvoir central. (**Le Vavasseur de Précourt.**) . . . 1 année.
Matières administratives : budget, marchés de l'État. (**Alix.**) . . . 1 trimestre.
Revenus et impôts. (**Stourm.**) . . . 1 année.
Droit international conventionnel (conférence). (**Renault.**) . . . 1 —
Géographie économique. (**Pigeonneau.**) . . . 1 —
Commerce extérieur et législation douanière. (**De Foville.**) . . . 1 trimestre.
Systèmes coloniaux. (**Paul Leroy-Beaulieu.**) . . . 1 —
Droit et administration annamites. (**Silvestre.**) . . . 2 années.
Législation coloniale française. (**Wilhelm.**) . . . 1 trimestre 1/2
Histoire des rapports des États occidentaux avec l'Extrême-Orient. (**H. Cordier.**) . . . 1 trimestre 1/2
Géographie coloniale. (**Paul Pelet.**) . . . 1 — —
Économie politique : monnaie, change, crédit. (**Arnauné.**) . . . 1 — —
Anglais.

MATIÈRES FACULTATIVES

Économie politique. (**Dunoyer. — Cheysson.**) — Droit des gens. (**Funck-Brentano, cours.**) — Législation commerciale et maritime comparée. (**Lyon-Caen.**)
Annamite, Chinois ou Arabe[1].

1. Ces cours seront suivis à l'Ecole des Langues orientales vivantes.

SECTION GÉNÉRALE -- DROIT PUBLIC ET HISTOIRE

MATIÈRES OBLIGATOIRES

Législation civile comparée. (**Flach.**) . . . 1 année.
Droit constitutionnel de la France, de l'Angleterre et des États-Unis. (**Boutmy.**) . . . 1 —
Constitutions de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie, de la Suisse, de la Belgique et de l'Italie. (**André Lebon.**) . . . 1 —
Histoire parlementaire et législative depuis 1789 jusqu'en 1875. (**Dietz. — André Lebon.**) . . . 1 —
Histoire diplomatique de 1789 à nos jours. (**Sorel.**) . . . 2 —
Tableau de l'Europe contemporaine (**A. Leroy-Beaulieu**) et Affaires d'Orient. (**Vandal.**) *Ensemble* . . . 1 —
Droit des gens (cours). (**Funck-Brentano.**) . . . 1 année
Économie politique. (**Cheysson.**) . . . 1 —
Finances. (**Stourm.**) . . . 2 —
Géographie et Ethnographie. (**Gaidoz.**) . . . 1 —
Anglais ou Allemand.

MATIÈRES FACULTATIVES

Organisation administrative comparée. (**Le Vavasseur de Précourt.**) — Législation commerciale et maritime comparée. (**Lyon-Caen.**) — Droit international conventionnel. (**Renault.**) — Économie politique. (**Dunoyer.**) — Langue russe.

BUT DE L'ÉCOLE

Dans son ensemble, l'Enseignement de l'École des Sciences politiques est *le couronnement naturel de toute éducation libérale*. Son programme embrasse des connaissances auxquelles aucun homme cultivé ne doit rester étranger.

A un point de vue plus spécial, l'École des Sciences politiques se propose le même but que l'ancienne *École d'administration*. Chacune des grandes divisions de son enseignement constitue une préparation complète à l'une des carrières suivantes et aux examens ou aux concours qui en ouvrent l'entrée :

1. **DIPLOMATIE.** (Ministère des Affaires étrangères. Légations. Consulats.)
2. **CONSEIL D'ÉTAT.** (Auditorat de 2e classe.)
3. **ADMINISTRATION.** (Administration centrale et départementale. Contentieux des ministères. Sous-préfectures. Secrétariats généraux de département. Conseils de préfecture.)
4. **INSPECTION DES FINANCES.**
5. **COUR DES COMPTES.**
6. **SERVICE COLONIAL.** (Administration centrale (1).— Directions de l'intérieur; administration des affaires indigènes ; emplois dans les grandes compagnies industrielles et financières.)

D'autre part, le programme comprend des éléments d'instruction supérieure qui complètent utilement la préparation à certaines hautes positions commerciales. (Banques. Contentieux des grandes Compagnies. Inspection des chemins de fer, etc.)

Pendant les dernières années, les résultats des concours placés à l'entrée des carrières auxquelles l'École prépare peuvent se résumer ainsi :

CONSEIL D'ÉTAT

De 1877 à 1887, sur 60 candidats reçus, 48 appartiennent à l'École.

INSPECTION DES FINANCES

De 1877 à 1887, sur 42 candidats reçus, 39 appartiennent à l'École. Depuis 1880 tous les candidats reçus ont été préparés par l'École.

COUR DES COMPTES

Aux concours de 1879, de 1882, de 1884 et de 1886, les élèves de l'École ont obtenu 16 places sur 17.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Aux deux concours de 1886 et de 1887, sur 26 candidats reçus, 20 appartiennent à l'École.

ORGANISATION. — RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.

CONDITIONS DE SCOLARITÉ

L'École reçoit des élèves et des auditeurs; les uns et les autres sont admis sans examen, avec l'agrément du Directeur et du Conseil de l'École.

Ils n'ont à justifier d'aucun grade universitaire.

Les *élèves* sont les personnes qui ont pris une *inscription d'ensemble*.

Les *auditeurs* sont les personnes qui ont pris une ou plusieurs *inscriptions partielles*.

Les élèves sont seuls admis à briguer le diplôme de l'École.

Aucun auditeur ne peut s'inscrire aux conférences de préparation pour l'Inspection des Finances ou pour la Cour des Comptes, s'il n'est inscrit, en outre, au cours de finances, ou au cours d'organisation administrative, ou au cours de matières administratives, ou au cours d'économie politique.

ENSEIGNEMENT

L'Enseignement comprend dans chaque section des Cours et des Conférences; il est plus général dans les Cours, plus spécial et plus pratique dans les Conférences. Les institutions et les faits ne sont pas exposés seulement dans leur état actuel. Le professeur les suit dans leur développement historique, compare la France avec les pays étrangers et fait ressortir les idées générales qui résultent de ces rapprochements.

ORDRE DES ÉTUDES

La durée des études est de deux ans ; on peut les commencer chaque année.

Les Cours et Conférences sont distribués en *cinq sections* : I. Section administrative; II. Section diplomatique; III. Section économique et financière; IV. Section coloniale; V, Section générale (droit public et histoire). Les sections étant organisées en vue du diplôme de l'École, les élèves qui ne briguent point ce diplôme ont toute liberté pour composer autrement et selon leurs convenances particulières la liste des cours qu'ils entendent suivre.

L'enseignement est réparti de manière à pouvoir se combiner avec les études de licence ou de doctorat en droit. Dans les trois premières sections, le cadre des études a été déterminé, non seulement d'après le programme des concours qui ouvrent l'accès de l'Inspection, de la Cour des Comptes, de la Diplomatie, de l'Auditorat au Conseil d'Etat, mais d'après les nécessités ultérieures de chaque carrière et en vue des autres emplois sur lesquels le candidat pourra trouver avantageux de se rabattre en cas d'échec. La Section coloniale prépare aux emplois administratifs des colonies et des pays de protectorat; son organisation, dès à présent adaptée aux besoins de l'Extrême-Orient, sera prochainement étendue aux pays de droit musulman (Algérie-Tunisie). Une entente spéciale a été établie avec l'Ecole des langues orientales vivantes pour que les élèves de cette section puissent y étudier les langues annamite, chinoise ou arabe. La Section générale est destinée spécialement aux jeunes gens qui cherchent à l'École le complément d'une éducation libérale, ou qui se préparent à la vie publique.

Des cours d'Anglais, d'Allemand et de Russe ont lieu, chacun deux fois par semaine.

EXAMENS, DIPLOMES, BOURSE DE VOYAGE

Dans chaque Section, un examen partiel a lieu à la fin de la première année, un examen général et final à l'expiration de la seconde année.

Les élèves qui en font la demande sont seuls admis à subir ces épreuves. Elles portent *sur toutes les matières obligatoires* de la section choisie par le candidat, et, en outre, sur les matières facultatives qu'il désigne.

1. Art. 12 de l'arrêté ministériel du 2 mars 1887.

Nul candidat n'est admis si la somme des points qu'il a obtenus pour les épreuves orales est inférieure à 400 ou si la note qui lui a été attribuée pour l'une de ces épreuves est inférieure à 8. Le nombre de points est augmenté d'un vingtième pour le candidat qui produit, soit le diplôme de docteur en droit, soit deux des diplômes ou certificats énumérés à l'art. 8 du décret du 3 janvier 1887, soit enfin un certificat constatant qu'il a satisfait *aux examens de sortie de l'Ecole des sciences politiques* ou de l'Ecole des hautes études commerciales.

Les candidats admis dans chaque section par le jury d'examen reçoivent un certificat de capacité qu'ils peuvent échanger contre le diplôme, moyennant un droit de 20 francs. Des prix en livres, pour une valeur totale de 1,200 francs, sont attribués aux cinq candidats classés les premiers et ayant obtenu une moyenne déterminée.

Une *Bourse de voyage*, d'une valeur de 5,000 francs, sera mise au concours, en juin 1889, entre les élèves diplômés depuis un an au moins, et cinq ans au plus, qui auront satisfait aux conditions spécifiées par le règlement de l'École. Les boursiers doivent rapporter un mémoire résumant les résultats d'une étude faite à l'étranger ou en France.

GROUPES DE TRAVAIL

Les *groupes de travail* sont des conférences où d'anciens élèves, réunis sous la direction de leurs anciens maîtres, traitent par écrit et discutent des questions spéciales, actuelles et pratiques. Les meilleurs des mémoires élaborés dans les groupes sont insérés dans les *Annales de l'École des Sciences politiques*. Trois groupes sont actuellement organisés : celui de Finances, sous la direction de MM. Léon Say, de Foville, Stourm et Arnauné; celui de Droit public et privé, sous la direction de MM. Ribot, Alix, Renault et André Lebon; celui d'Histoire et Diplomatie sous la direction de MM. Sorel, Pigeonneau et Albert Vandal.

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque et les salles de lecture sont ouvertes de 10 heures du matin à 10 heures du soir aux personnes qui y ont entrée par leur inscription. La bibliothèque se compose :

1° De trois fonds de livres importants, appartenant : (*a*) à l'École; (*b*) à la Société d'enseignement supérieur ; (*c*) à la Société de linguistique;

2° D'environ cent revues et journaux français et étrangers.

ANNÉE SCOLAIRE 1887-1888

L'année scolaire commencera le lundi 14 novembre et finira le 5 juin 1888. — Elle est divisée en deux termes. Le second terme commence le 1er mars.

On s'inscrit au secrétariat à partir du 3 novembre.

Les cours seront suspendus : du samedi 31 décembre (inclus) au jeudi 5 janvier (exclus); pendant la semaine sainte et la semaine de Pâques ; le jour de Noël, le lundi, le mardi gras, le jeudi de l'Ascension et le lundi de la Pentecôte.

INSCRIPTIONS

1° INSCRIPTION D'ENSEMBLE

	PAR TERME	PAR ANNÉE
Donnant entrée à tous les cours et conférences tant réguliers que complémentaires (1), et à la bibliothèque.	175 fr.	300 fr.

2° INSCRIPTIONS PARTIELLES

Un cours (une leçon par semaine)		50 fr.
Id. (deux leçons par semaine)		100
Une conférence (une leçon par semaine)		40
Id. (deux leçons par semaine)		80

3° COURS DE LANGUES

Allemand ou Anglais (deux leçons par semaine)	30 fr.	50 fr.

4° BIBLIOTHÈQUE

Pour les auditeurs inscrits	30 fr.
Pour les personnes étrangères à l'École	50

1. A l'exception du cours de Russe pour lequel on prend une inscription spéciale.

Paris. — Typographie Georges Chamerot, 19, rue des Saints-Pères. — 21534.